	République Française **COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE** **Procès VERBAL** Séance du 21 mars 2026
Nombre de membres **En exercice :** 15 **Présents : 15** **Votants :** 15	L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 08 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie, en application des dispositions de l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales. **Etaient présents :** Chantal BELLACHE, Marie-Christine ROLLET, Siegfried HUCK, Erick PERTOLDI, Pascale ROULET, François PERRENOUD, Camille HUCK, Jean-Philippe ROLLET, Valérie TASTEVIN-BEAULAND, Ahmed SASSI, Véronique DUHAYER, Bertrand SIMONY, Nadège LUCAS, Gabriela DOMINGUES, Laurent PHILIPPE. **Absents excusés :** **Absent non excusé :**

Quorum : atteint à l'ouverture de la séance avec 15 conseillers en exercice effectivement présents.

Ouverture de la séance à 08h30

Madame Pascale ROULET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du 22 janvier 2026 ne soulève aucune observation de la part du conseil municipal, il est adopté à l'unanimité.

Délibération n°04-2026 portant INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Chantal BELLACHE, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le 15 Mars 2026.

Sont élus : Chantal BELLACHE, Siegfried HUCK, Marie-Christine ROLLET, Erick PERTOLDI, Pascale ROULET, François PERRENOUD, Camille HUCK, Jean-Philippe ROLLET, Valérie TASTEVIN-BEAULAND, Ahmed SASSI, Véronique DUHAYER, Bertrand SIMONY, Nadège LUCAS, Gabriela DOMINGUES, Laurent PHILIPPE.

Madame Chantal BELLACHE, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2026.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Madame Chantal BELLACHE cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir M. Erick PERTOLDI, en vue de procéder à l'élection du Maire.

M. Erick PERTOLDI prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

M. Erick PERTOLDI propose de désigner Mme Pascale ROULET du Conseil Municipal comme secrétaire.

Mme Pascale ROULET est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal

M. Erick PERTOLDI dénombre 15 conseillers présents et constate que le quorum est atteint par l'article

aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Listes de candidats présentés à l'assemblée :

- Madame Marie-Christine ROLLET 1ere adjointe – M. Siegfried HUCK 2ème adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :..... Zéro (0)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : Quinze (15)

Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du code électoral) : Zéro (0)

Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : Deux (2)

Nombre de suffrages exprimés : Treize (13)

Majorité absolue : Sept (7)

A obtenu le poste d'adjoint au maire :

- Mme Marie-Christine ROLLET (1ere adjointe)
- M. Siegfried HUCK (2ème adjoint)

La liste conduite ayant obtenu la majorité des voix, ont été proclamés Adjoints au Maire.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Questions et informations diverses

Informations :

Madame Chantal BELLACHE demande au conseil municipal s'il y a des questions. La réponse étant négative, Madame le maire clore cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 09h25

Le maire
Chantal BELLACHE

La secrétaire de séance
Pascale ROULET